

Le Commissaire de police au XIXe siècle



Journée d'études du 24 septembre 2005

Coordination : Dominique Kalifa et Pierre Karila-Cohen
Amphithéâtre du Centre Malher
9, rue Malher, 75004 Paris

Longtemps négligée par les historiens, la police s'est imposée dans les dernières années comme un objet d'étude majeur, au carrefour de très nombreuses interrogations. Elle constitue un observatoire privilégié pour l'histoire de l'État, tant sur le plan institutionnel (organisation générale des services, effectifs, hiérarchies, maillage territorial, etc.), que social (statut et perspectives de carrière des agents, niveaux de vie et pratiques ordinaires) ou bien sûr politique. Elle est aussi un point d'entrée essentiel pour une histoire sociale et culturelle de l'autorité, de la diffusion et du respect de la norme, de la gestion des transgressions ou de la construction de l'ordre quotidien. L'importance des investissements dont elle n'a cessé de faire l'objet en fait également un point de cristallisation intense de l'imaginaire social. L'objet se révèle décisif s'agissant du XIX^e siècle, qui s'ouvre sur la construction d'une administration

policière sans exemple dans le passé ou dans les autres États européens, l'inscrit dans la durée et la dote d'un système complexe de représentations.

On reste pourtant mal renseigné sur l'un des acteurs majeurs de cette institution, le commissaire de police, fonction créée par l'article 12 de la célèbre loi du 28 pluviôse an VIII. Dans la perspective d'une histoire de l'État privilégiant l'étude des relations de ses agents avec le monde social, il apparaît pourtant essentiel de comprendre comment se construit, à partir de la naissance de la police moderne et au cours d'un long XIX e siècle (1800-1914), cette figure majeure de notre contemporain.

Cette construction est complexe et passe par plusieurs canaux, juridiques, sociaux et culturels. C'est pourquoi le premier axe de cette journée d'étude est consacré à l'affirmation du commissaire de police dans les textes, dans les rues et dans les esprits du XIX e siècle. On affinera l'analyse dans un second temps par l'étude des missions et des pratiques de terrain des commissaires du XIX e siècle

1. L'affirmation d'une profession au XIXe siècle

Présidence : Jean-Noël Luc (Centre d'histoire du XIXe siècle, Paris-IV)

9h30 Pierre Karila-Cohen (Université Rennes 2, Crhisco et Centre d'histoire du XIX e siècle) : « *Comment peut-on être commissaire ? Une impossible professionnalisation sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848)* »

10h15 John Merriman (Yale University) « *La présence et les effectifs des commissaires de police dans l'espace français (1815- 1851)* »

11h. Laurent Lopez (Centre d'histoire du XIX e siècle/Cesdip) « *Commissaires de police et officiers de gendarmerie : regards croisés (1875-1914)* ».

11h45 Jean-Marc Berlière (Université de Bourgogne/Cesdip) « *Célestin Hennion, ombres et lumières d'une police républicaine* »

2. Missions et pratiques des commissaires de police au XIX e siècle

Présidence : Dominique Kalifa (Centre d'histoire du XIXe siècle, Paris-1)

14h. Vincent Denis (Université Paris 1) « *Les commissaires de police de Paris, de la fin de l'Ancien Régime à l'Empire* ».

14h45. Alexandre Nugues-Bourchat (Université Lyon-2) « *Le commissaire de police : un passeur de normes (Lyon, 1800- 1870)* »

15h30. Cyril Cartayrade (Université Jean Monnet, Saint-Étienne) « *Gouverner la police : commissaires cantonaux et gendarmes du Puy-de-Dôme au début du second Empire* ».

16h15 Jean-François Tanguy (Université Rennes-2, Crhisco) « *Avant la professionnalisation du corps, au temps de la République opportuniste : un commissaire de police politique au service de la politique* ».

17h Philippe Chassaigne (Université de Tours) « *Le commissaire de police français au miroir du comparatisme (France/Grande-Bretagne, XIX e siècle)* »